

Prêt Boost - Commerce de proximité

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Dynamiser et accompagner les ambitions de croissance des commerçants dans les centres-villes.

Le Prêt Boost - Commerce de proximité est rapide et 100% en ligne.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux commerces de proximité jusqu'à 49 salariés, immatriculés en France.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent être créées depuis au moins 3 ans.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Augmenter son CA pour développer sa visibilité en créant une expérience client unique pour attirer de nouveaux clients et les fidéliser :

- réaménager son espace de vente pour plus de convivialité,
- créer du lien via une communauté sur les réseaux sociaux,
- développer un site e-commerce et un service click & collect.

Régler ses factures dans les temps pour avoir l'esprit tranquille :

- respecter les délais de paiement de ses fournisseurs,
- régler ses factures pour une gestion budgétaire saine,
- payer les salaires de ses employés à la date prévue.

Etre compétitif et investir dans des projets d'avenir pour l'entreprise en misant sur une équipe pour repousser les limites :

- des formations qualifiantes pour ses employés,
- des produits et services à forte valeur ajoutée,
- des processus métiers automatisés pour gagner du temps.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt Boost - Commerce de proximité est compris entre 5 000 et 75 000 €. C'est un Prêt sans garantie.

Pour quelle durée ?

Les entreprises ont 3, 4 ou 5 ans pour rembourser leur prêt avec un différé de 9 à 12 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Souscription 100% en ligne sur [la plateforme dédiée](#).

Organisme

BPIFRANCE

- Accès aux contacts locaux de Bpifrance

Web : www.bpifrance.fr